Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601097-20260320-2026_03_02A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : M.LE PENHUIZIC Patrice , Maire, Mme EON Laetitia, M. COLLOMB Ludovic, Mme DUBOS Fabienne, M. RETIF Romain, Mme LE GOUHINEC Pascale, M. BRABANT Hugues, COINTARD Morgane, M.LE GAL Fabrice, Mme LE BERRE Caroline, M.DUPARD Thomas, M. LASSAY Dylan, Mme ROUSSELLE Eva-Lou, M.LAYEC Guy.

Absents : Mme MORISE Cécile à Mme LE GOUHINEC Pascale.

Madame Laetitia EON a été désignée comme secrétaire de séance.

Ref : 2026-03-02

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de quatre postes d'adjoints.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Patrice LE PENHUIZIC